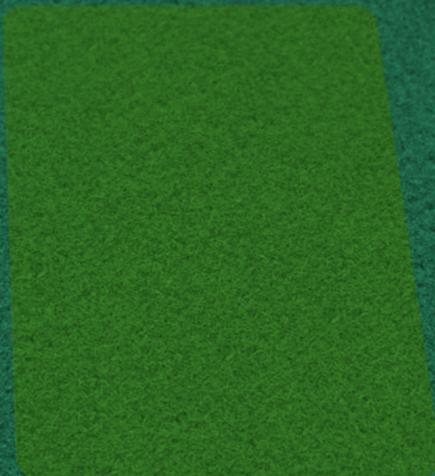


LE TRI ?

Trop compliqué...



#FausseExcuse

En fait, les règles du tri sont simples.

Aujourd'hui, les consignes de tri sont indiquées sur les emballages. Les déchets recyclables (verre, papiers, bouteilles en plastique...) vont dans les bacs de tri. Les déchets organiques vont au compost et les déchets spécifiques (cartons, bois, meubles, vaisselle, déchets dangereux...) en déchèteries. Le reste va dans la poubelle d'ordures ménagères.

Plus d'infos sur sytrad.fr

Trier - Traiter - Valoriser

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme